

18 Pluviose an 13<sup>e</sup>  
 Deliberation  
 Periodique

Le troisieme Decret publie par le Roi et le Dix huit  
 Pluviose Dix heures du matin, des Membres composant le  
 Conseil Municipal de la Commune de Combien arrondissement  
 d'Angoulême Departement de la Charente, Réunis a la  
 Maison Commune composant aux dispositions de l'Etat

Du 28 pluviôse an 8<sup>o</sup>. en Delta Circulaire de M<sup>l</sup>. Lesreges de ce Day  
 indatte du 20 nivose Bernie; ou Etats en nombre Sufficient pour  
 Deliberer, le Conseil Sont Constitue; en Sessance Dans la forme  
 voulue par la loy; et pour la Commencee Surtout à min  
 sous des yeux du Conseil Sont Detaillé Des desjerses successives  
 pour le service Delan quatorze, et arleger la formation  
 Du Budget Delan année en la forme qui Suits;

Budgets Delan 14<sup>o</sup>

Révenus De La Commune

1 <sup>o</sup>	Continue additionnelle aux Contributions fonciere. Personnels Mobiliers et Structures ensemble - - - - -	242 - 60
2 <sup>o</sup>	Deuxieme des produits Des Patentes - - - - -	29 - -
3 <sup>o</sup>	Quant alant. de Laboration des Places aux foires et marchés de conseil adécide quil n'avois pas lieu jusqu'a ce que le change de foire de cette Commune soit entièrement nettoyé et mis en état Conservable - - - - -	rien
4 <sup>o</sup>	quil ny ayas lieu non plus pour les prescrites année à établir un droit de coloir sur les debitans de vin qui sont entrep petite quantité - - - - -	rien
Total Delan celle Delan Commune an 14 <sup>o</sup> - - - - -		271 - 60

Les Desjerses pour l'an 14<sup>o</sup> Consistent en  
 celle pour le detail Suint

1 <sup>o</sup>	abonnement ambulation Des Loins - - - - -	6 - -
2 <sup>o</sup>	Prix Des registres D'état Civil - - - - -	18 - 15 -
3 <sup>o</sup>	Loyer de la maison Commune - - - - -	50 - - -
4 <sup>o</sup>	Salaires Des registres - - - - -	22 - 70 -
5 <sup>o</sup>	frais de Bureau Du Maire - - - - -	40 - - -
6 <sup>o</sup>	traitement Du garde charroyette - - - - -	50 - - -
7 <sup>o</sup>	Logement Du Maire D'écote gratis - - - - -	gratis - -
8 <sup>o</sup>	Reparations de l'église, et D'ajouts de ches abollets - - - - -	84 - 75 -
Total Des desjerses Delan 14 <sup>o</sup> - - - - -		271 - 60

Laquelle Balance des articles D'este celle

de quel Budget a été formé, et tous les articles de ce Day disertes  
 et successivement arrêtées par le conseil le 24 avril en ay desjers établis  
 D'après quoi le Maire a remis la continuation de l'acte de ce Day  
 Dip Sentes des Statuts en oues des Membres Signés:

*Forestier* *Cherrier* *Dereix* *Dabamples*  
*Boutland* *Gignac* *Duport* *Fangeray*

Desjers de la Commission Du Canton de Neuchâtel  
 de la Commission de la Commune de 25 avril 1806; de la Commission Municipale  
 de la Commune de Neuchâtel de la Commission de la Commune de Neuchâtel  
 De 1806 a la Commission Du Canton de Neuchâtel 1807

La treizieme d'articles, abluant en de dix-neuf plus une dix heure  
 d'instaurer les Membres composant le Conseil Municipal De Combiere  
 assemblee en la maison commune pour continuer la deliberation commenee  
 le jour d'hier, et ou de C. de laiton y present des contributions  
 de la commune pour l'an Douzieme et de y present et affec de rendre  
 compte au Conseil en Recette et Depense des Revenus de l'an Douze  
 de quel vingt les opere de l'an dernier suivante

Exercice De l'an Douze.

Recette

Il Recette Du budget De l'an 12<sup>e</sup> arrete par le Prefet de ce departement  
 le 2 Mars 1807 au 11<sup>e</sup> que la Recette est fixee en deux articles  
 a la somme de deux cents soix. sept f. cinq c. centim. 267<sup>f</sup> 50<sup>c</sup>

Depense De l'an Douze

Sur la Recette sur fixee de C. de laiton y present  
 a paye les articles suivantes

1 <sup>o</sup>	pour Labonneur au Bulletin Des Lois - - - - -	6 <sup>f</sup> 11 <sup>c</sup>
2 <sup>o</sup>	au Victor Du Canton suivante 5 quittance - - - - -	26 - 22 -
3 <sup>o</sup>	traitement Du Garde champetre suivante par quittance - - - - -	50 - - -
4 <sup>o</sup>	frais De Bureau Du Maire suivante par quittance - - - - -	40 - - -
5 <sup>o</sup>	paye au Maire pour Remboursement de deux Registres Du Cadastre et nouvelles Matrices Du Role Foncier de la Commune suivante son Recu - - - - -	6 - - -
6 <sup>o</sup>	paye au Bernard Serurier a l'Hotel de la Courte pour la Ferrure D'utrone des 11 anneux placee Dans l'Eglise De Combiere suivante Les Mandats Du Maire - - - - -	3 - - -
7 <sup>o</sup>	paye au Maire pour la formation Des Registres et tables Decennales De l'etat Civil en l'an 12 <sup>e</sup> suivant son Recu l'an 12 <sup>e</sup> De - - - - -	30 - - -
8 <sup>o</sup>	paye pour les Registres de l'etat Civil an 12 <sup>e</sup> - - - - -	28 - 42
9 <sup>o</sup>	paye au M. Boivin Neveu de l'enregistremet au Bureau De la ville Labonneur de 26 <sup>f</sup> 50 <sup>c</sup> pour les Registres de l'etat Civil Des annees 7, 8, 9, et 10 suivante la quittance du 29 floreal an 12 deduction faite Du 20 <sup>e</sup> du produit Des Patentes - - - - -	26 - 50
10 <sup>o</sup>	paye au M. artier Neveu en General a anyouster Labonneur de soix ante dix neuf francs vingt centim	
Total des - - - - -		216 <sup>f</sup> 14 <sup>c</sup>

voje la deliberation  
 Du Conseil Du  
 12 fevrier De  
 l'an 1807

	Deverse Dautre Patts - - - - -	216 <sup>fr</sup> - 1 <sup>li</sup>
	ausy pour les Registres D etat Civil des Dites années 7, 8, 9, et 10 <sup>e</sup> Suivant Saquittance Du 11 <sup>e</sup> fructidor an 12 <sup>e</sup> , ce qui forme un Double Luyoy Dont Seray arle et approuvé - - - - -	79 - 20
11 <sup>e</sup>	quand ala somme De 50 <sup>e</sup> pour l'usage de la Maison Commune Sous l'an 12 <sup>e</sup> des propriétaires d'icelle en à faito Dont pour lad <sup>e</sup> somme etre employé ala réparation D'antérieurs D'objets parant ces articles est tiré icy S'entennent pour Memoire - - - - -	Memoire
	Total De la Deverse De l'an 12 <sup>e</sup> - - - - -	295 <sup>fr</sup> - 34 <sup>li</sup>

Resultats Du Compte	
La Deverse monte ala somme De - - - - -	295 <sup>fr</sup> - 34 <sup>li</sup>
La Nécessé N'est que de - - - - -	267 - 50
Partant la Deverse l'excès de la Nécessé de - - - - -	- 27 <sup>fr</sup> - 84 <sup>li</sup>

Dont il Convient De faire raison au. La cation versant de  
l'an 12<sup>e</sup> Sur des Requiets de son Compté De l'an 11<sup>e</sup> qui l'ordonne  
ala présente Comsumé et Dont leditait S'ent:

1 <sup>e</sup>	L'ed. Leonard Lacaton Percestant Des années Neuf, Dix, onze, et 12 <sup>e</sup> . Redois ala Commune par l'arrêté de son Compté De l'exercice De l'an 11 <sup>e</sup> fait Le 15 pluviose an 12 <sup>e</sup> la somme De trois cent trente quatre francs <del>vingt</del> Cinq Centime - - - - -	334 <sup>fr</sup> - 05 <sup>li</sup>
2 <sup>e</sup>	Plus la somme de vingt un francs quarante Cinq Centime pour frais des Registres D etat Civil De l'an Dix, que le Conseil duy avoit alloué dans son Compté D'audit Le 16 pluviose an 11 <sup>e</sup> et qui n'ay pas acquitté - - - - -	21 - 45 <sup>li</sup>
	forme totale Due par led <sup>e</sup> Lacaton - - - - -	355 <sup>fr</sup> - 50 <sup>li</sup>
	Surquoy luy Deduisant celle de vingt Cinq francs quatre vingt quatre Centime dont il s'entend Responcié Sur des Requiets de l'an 12 <sup>e</sup> Suivant le Compté cy dessus Etably - - - - -	27 - 84 <sup>li</sup>
	Partant led <sup>e</sup> Lacaton ne Redois plus ala Dite Commune De Combien que la somme De trois cent vingt Sept francs <sup>soixante</sup> <del>vingt</del> Six centime pour tout ce qui vent avoir rapporté a ses Comptes De Percestant Des années 9, 10, 11, et 12 <sup>e</sup> - - - - -	327 <sup>fr</sup> - 66 <sup>li</sup>

approuvé par la délibération  
du conseil du  
12 Janvier 1807

